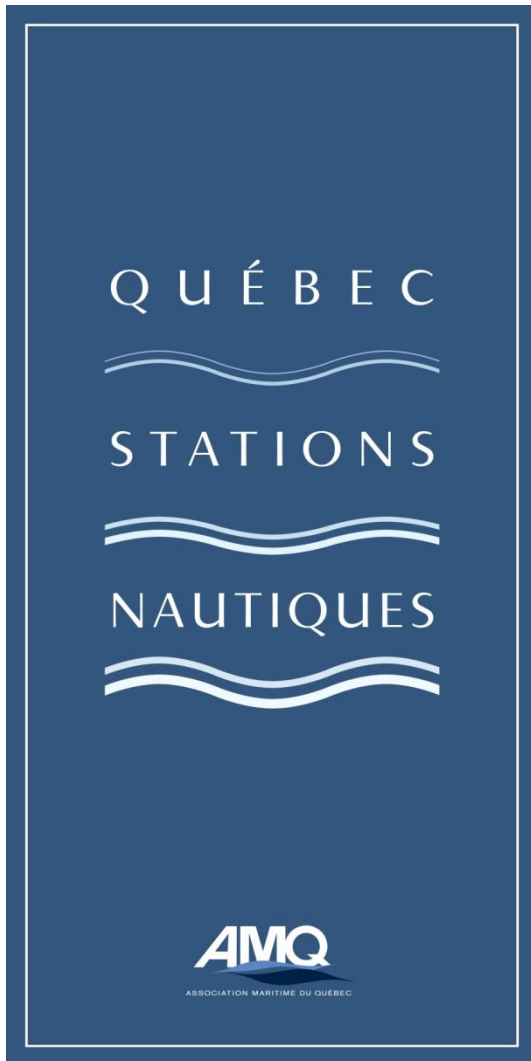


Description du programme Québec Stations Nautiques



Septembre 2012

Québec Stations Nautiques est un programme de l'Association Maritime du Québec depuis 2007.

© 2012 Tous droits de reproduction réservés.

Toute demande de reproduction doit être acheminée à l'Association Maritime du Québec par téléphone au 1-877-560-1777, par courriel au info@nautismequebec.com, ou par la poste, à l'adresse de son siège social.

ASSOCIATION MARITIME DU QUÉBEC

621, rue Stravinski, bureau 200, Brossard (Québec) J4X 1Y7

Tél. : 450-466-1777 / 1-877-560-1777 (sans frais)

www.nautismequebec.com

Ce document est disponible sur le site Web de l'Association Maritime du Québec à www.nautismequebec.com ou sur demande.

Table des matières

Introduction	4
Mission de Québec Stations Nautiques	6
Objectifs de Québec Stations Nautiques	6
La Station Nautique	6
Son territoire.....	6
Ses intervenants	7
1) Les fournisseurs de services et activités nautiques publics et privés	7
2) Les pouvoirs publics.....	7
3) Les agents touristiques et promotionnels	8
Les exemples de ressources englobant une station nautique.....	9
La gouvernance d’une station nautique	10
La structure administrative.....	10
La structure financière.....	11
Les règlements généraux.....	11
Le processus d’accréditation d’une station nautique.....	12
Statut d’une Station Nautique	12
Étapes clefs de la démarche d’accréditations	12
Critères d’inclusion pour être admissible « Station Nautique »	13
La coordination du réseau Québec Stations Nautiques : Enjeux et Avantages.....	14
Coordination nationale.....	14
Rôle général de l’AMQ en regard de QSN	14
Volet promotionnel offert aux stations nautiques par l’AMQ	15

Introduction

Depuis sa fondation, l'**Association Maritime du Québec (AMQ)** a pour mission de promouvoir la pratique du nautisme, d'offrir des services aux plaisanciers et à l'industrie, de favoriser le développement des activités et infrastructures liés au nautisme, d'encourager les pratiques respectueuses de l'environnement, de promouvoir les destinations nautiques québécoises, de développer des outils structurants afin d'atteindre ses objectifs et de travailler de concert avec les intervenants du milieu.

Dans le cadre de la réalisation de son mandat, l'AMQ a développé *3 programmes intégrés nationaux majeurs*.

Le premier, **Classification des marinas**, évalue l'éventail des services ainsi que la qualité des installations offertes aux plaisanciers (évaluation qui varie selon un nombre d'ancre d'or). C'est la Corporation de l'Industrie Touristique du Québec (CITQ), mandataire du gouvernement du Québec pour la gestion de programmes similaires dans divers secteurs de l'industrie hôtelière, qui a donné le mandat à l'AMQ d'assurer la Classification des marinas. Il s'agit d'un programme stimulant les marinas à maintenir des standards élevés de qualité de service au profit des plaisanciers.

Le second, **Éco-marinas**, est un programme de certification qui atteste des modes de gestion respectueux de l'environnement des marinas (évaluation qui varie selon un nombre de gouttes Éco).

Enfin, dans le cadre de son troisième programme **Québec Stations Nautiques (QSN)**, l'AMQ en tant qu'Association touristique sectorielle vise à promouvoir le nautisme à l'échelle du Québec dont les destinations nautiques québécoises et à contribuer à leur développement.

Ce dernier programme est né suite à une mission en France, en novembre 2006 aux fins de rencontrer les autorités de France Stations Nautiques, de visiter des stations nautiques de différentes régions de la France et de discuter avec leurs gestionnaires de leurs structures, de leurs programmes, de leur fonctionnement et de leurs défis.

Il s'est avéré que le concept pouvait facilement être adapté au territoire québécois et, qu'en fait, il pouvait constituer une réponse efficace aux défis auxquels le nautisme est confronté chez-nous. Depuis lors existe à présent en Europe, la Fédération européenne des stations nautiques.

Le conseil d'administration de l'AMQ avait alors résolu d'adapter cette structure au contexte québécois, puis d'entreprendre les démarches afin d'en planifier sa mise en œuvre. C'est dans une démarche continue que nous poursuivons notre approche de mise en valeur du nautisme et d'amélioration du programme QSN. Le programme permet de regrouper l'ensemble des forces vives des différentes disciplines nautiques qui peuvent être intégrées aux stations nautiques, assurer

qu'elles parlent d'une voix et qu'elles se dotent d'un mécanisme régional de coordination sans pour autant perdre leurs identités propres.

Le Salon du Bateau et des Sports Nautiques organisé annuellement par l'AMQ sert de fer de lance à la promotion du nautisme et constitue « Le » rendez-vous annuel du nautisme chez-nous. À cette occasion, le pavillon Québec Stations Nautiques offre aux visiteurs une opportunité unique de connaître les ressources nautiques des régions en un même lieu et anticiper la planification des circuits nautiques. Parallèlement, L'AMQ s'est investie aussi et ce dès ses débuts dans le programme de promotion national « Découvrez le nautisme » visant à attirer de nouveaux adeptes vers la plaisance. De plus, les autres évènements (salon du bateau à flot de Montréal, autres évènements nautiques régionaux et étrangers) sont autant de vitrines stimulantes pour la mise en valeur du réseau QSN.

L'AMQ par le réseau QSN offre non seulement un positionnement inégalé au Québec des destinations à caractère nautique mais concrétise aussi la reconnaissance du nautisme (trop peu reconnue) par une plateforme commune QSN qui est essentielle pour l'accroissement du partage des expériences et des expertises nautiques.

Toute station nautique doit remplir les conditions pour être accréditée « station nautique » afin de se joindre au réseau (voir critères d'inclusion).

Nous vous présentons ici le programme QSN. Vous y trouverez par ailleurs deux documents complémentaires, le dossier de candidature à compléter pour être accréditée « station nautique » et le protocole d'entente entre chaque station nautique et l'AMQ, le protocole d'entente incluant une charte détaillée des normes qui a pour objet de faciliter l'harmonisation de la promotion et du fonctionnement adéquat du réseau QSN.

Mission de Québec Stations Nautiques

METTRE EN PLACE, GÉRER ET COORDONNER un réseau de stations nautiques régionales en coopération avec l'ensemble des intervenants nautiques et touristiques des régions aux fins d'assurer le développement, la structuration et la promotion du nautisme (activités, services, infrastructures, évènements nautiques), des destinations nautiques et du tourisme nautique dans un contexte de développement durable et de qualité d'intervention.

Objectifs de Québec Stations Nautiques

En identifiant le besoin de mettre sur pied un réseau national de coordination du nautisme, l'AMQ vise différents objectifs de développement pour qu'à terme, le réseau des stations nautiques, une fois constitué, serve à :

- **Structurer, Promouvoir et Développer** le nautisme d'une région définie pour la reconnaissance des destinations touristiques nautiques du Québec ici et ailleurs
 - Uniformisation et Standardisation : RÉSEAU unique, logo commun, site web intégré, homogénéité promotionnelle (ex dépliants ...)
- **Coordonner** : leadership/AMQ, responsable du réseau (faciliter communication, partager les expertises, donner une vue d'ensemble, etc.)
- **Représenter le nautisme** : reconnaissance des instances publiques, MTQ, élus locaux, etc. et des intervenants nautiques
- **Soutenir** : support administratif

La Station Nautique

SON TERRITOIRE

La station nautique est une entité régionale reconnue regroupant sur son territoire les intervenants en sports et loisirs nautiques pour fin de coordination de l'offre de services, des programmes et de la promotion.

La station nautique inclut donc un ou plusieurs plans d'eau, voie navigable(s), fleuve, rivières et lacs.

SES INTERVENANTS

Une station nautique englobe un ensemble d'intervenants **publics et privés qui sont en lien de près et de loin avec le nautisme**. Les municipalités, les municipalités régionales de comté, les organismes touristiques (ATR, Offices de tourisme, ATS, etc.), les CLD, les CRÉ, les postes de services gouvernementaux reliés au nautisme, les associations et clubs sportifs, les promoteurs de croisière, les Routes Bleues, les organismes du patrimoine historique maritime, les intervenants de sécurité nautique et autres peuvent tous joindre la station ou y contribuer activement. Car si la raison d'être de la Station nautique est de regrouper les intervenants nautiques publics et privés du territoire sur lequel elle œuvre, elle doit aussi susciter l'adhésion des pouvoirs publics qui éventuellement la soutiendront dans son développement soit par une contribution en ressources humaines, financières, d'expertise et de conseil. Cette étroite coopération est essentielle. À titre indicatif, une station nautique pourra être composée d'intervenants variés.

1) Les fournisseurs de services et activités nautiques publics et privés

Tous les fournisseurs de services et activités nautiques sont invités à joindre la station pour assurer l'atteinte des objectifs cités plus haut.

Ils seront admis par l'entité administrative comme intervenants de la station en fonction de la pertinence de leurs champs d'activité et de la qualité des services qu'ils offrent.

Sont admissibles, tous les types de fournisseurs de services; organismes à but non lucratif, services gouvernementaux, municipaux ou para municipaux de même que les entreprises privées, promoteurs d'événements liés au nautisme, etc.

À titre indicatif : les associations et les clubs sportifs, les ports de plaisance et les marinas, les promoteurs, les corporations municipales opérant des plages ou offrant d'autres services nautiques, les croisiéristes et les excursionnistes, les entreprises d'entretien de bateaux de plaisance, les locateurs de bateaux ou d'équipement, etc.

2) Les pouvoirs publics

Au-delà de leur participation à titre de fournisseurs de services, les pouvoirs publics seront interpellés aux fins de contribuer, dans la mesure du possible, au développement de la station nautique et de ses programmes en mettant à la disposition de la station les infrastructures, les ressources des services pertinents de son administration.

De manière toute aussi importante, il serait utile que la station nautique puisse compter sur une alliance politique active et coordonnée de tous les pouvoirs publics régionaux (municipalités, MRC,

CRÉ, CLD, etc.) afin de créer un réel pouvoir politique qui facilitera le développement à long terme de la station et de ses intervenants.

3) Les agents touristiques et promotionnels

La question de la valorisation régionale des ressources nautiques du territoire que couvre la station nautique est au cœur de la démarche qui sous-tend à la mise en place de cette structure. Il est incontournable d'associer étroitement à la station les agents de promotion régionaux, qu'ils soient publics ou privés. Leur rôle sera de bien faire connaître les services offerts, de mettre en valeur les particularités de l'offre de service nautique de la station autant auprès de la population locale qu'aux auditoires touristiques auxquelles elle consacre une partie importante de ses efforts publicitaires.

Les associations touristiques régionales (ATR) et les offices de tourisme municipaux ou régionaux seront sollicités afin d'intégrer la promotion de la station à leurs efforts régionaux et nationaux de promotion.

Les intervenants eux-mêmes devront véhiculer la publicité et l'information concernant l'offre globale de la station tout en diffusant leurs messages spécifiques à leurs publics. La synergie ainsi développée contribuera à mieux faire connaître l'ensemble des activités offertes par la station et aura des effets bénéfiques sur l'augmentation de l'achalandage pour l'ensemble des services offerts.

La participation et la collaboration des intervenants de la station permettra de constituer l'entité « régionale nautique » de la station et sera fonction des besoins de chaque milieu.

LES EXEMPLES DE RESSOURCES ENGLOBANT UNE STATION NAUTIQUE

Toutes les ressources nautiques, sport, loisir, tourisme, etc. constituent la station nautique dans la mesure où leur pratique a lieu sur le territoire défini et qu'elles sont gérées par un des intervenants appuyant la station. Aussi, que ces ressources ne vont pas à l'encontre des valeurs de la station nautique (incorporée ou mandatée) ni du réseau QSN. À titre indicatif, en voici une liste non exhaustive qui peut être offerte par une station nautique.

ACTIVITÉS	SERVICES	INFRASTRUCTURES	ÉVÈNEMENTS
Écoles et clubs (Cours et formation) de voile, kayak, aviron, plongée, wakeboard, kitesurf, planche, etc...	Location d'embarcation, équipements	Marinas, havre et petits ports, ports de plaisance, bouées d'ancrage	Parade, régates, flottilles
Initiation à la pêche	Commerce et vente industrie (accastillages, ébénisterie bateaux, lettrages bateaux)	Rampes de mise à l'eau	Tournoi de pêche
Camps de jour nautiques	Réparation embarcation (mécanique, voile, etc...)	Quais publics et privés	Championnat de wakeboard
Croisières et excursions à thème	Écluses	Plages	Démonstration, portes-ouvertes
Conférence sur un thème maritime	Sécurité nautique	Routes Bleues et sentier maritime	Salon Nautique
	Information maritime (service hydrographique)	Routes à thème (des Baleines, rivières, navigateurs, etc.)	Festival en lien avec l'eau
Etc...	Etc...	Etc...	Etc...

Note : La station nautique peut aussi s'associer au milieu scolaire (coopération avec les autorités scolaires locales) pour offrir des cours d'initiation dans plusieurs sports ou loisirs nautiques ou simplement offrir des cours d'exploration sous formes de portes-ouvertes du nautisme. Par exemple, des collaborations avec les intervenants de sécurité nautique peuvent être facilitées en offrant des principes de base tant au niveau de l'information, de l'éducation que de la sensibilisation aux plans d'eau. Cela est gage de qualité pour s'orienter vers un nautisme responsable (développement durable, sécurité nautique, etc.).

La station nautique peut selon ses orientations apporter une plus-value intéressante au niveau de l'expertise nautique auprès des acteurs locaux et régionaux (ex : les élus).

La gouvernance d'une station nautique

L'**entité régionale** de la station peut avoir une structure administrative plus ou moins formelle sur le plan légal mais devra, dans tous les cas être assez bien définie pour avoir des pouvoirs de représentation. Elle développera ainsi le poids politique nécessaire pour susciter les appuis des autorités régionales et éventuellement les investissements financiers nécessaires à une prestation de qualité supérieure des services offerts par les intervenants en nautisme qui y adhéreront. La vocation de la station est aussi d'assurer le développement et l'amélioration permanente des infrastructures et des services nautiques. La station nautique devra également compter sur un accompagnement intéressé des **instances touristiques régionales**, en particulier les associations touristiques régionales et les offices du tourisme.

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

La structure administrative peut être sous formes :

□ **Non incorporée et/ou mandatée et/ou pris en charge par un organisme public** de type office de tourisme, SADC, coopérative, etc. La station nautique s'engage à ce qu'un porte-parole (ce porte-parole aura donc le titre de président de la station nautique) qui siège sur le CA de l'organisme mandataire représente les intérêts de la station nautique et de QSN. La station nautique s'engage à signer le protocole d'entente selon la durée entendue et la chartre de Qualité de QSN.

Ou

□ **Incorporée et peut aussi être mandatée et/ou pris en charge.** Elle peut avoir des membres comme indiqué dans les règlements généraux QSN. Le CA de la station nautique s'engage à signer le protocole d'entente selon la durée entendue et la chartre de Qualité de QSN. La structure administrative demandée est basée selon le territoire et les secteurs d'activités nautiques (représentants territoriaux selon la géographie de la station et représentants dans différents secteurs nautique).

Dans l'un ou l'autre cas, il est important à court terme que la station puisse compter sur un responsable désigné (en prêt de service ou en intégrant cette tâche à ses fonctions régulières) par un des adhérents ou directement à l'emploi de la station et ce dans un engagement qualité vis-à-vis du réseau QSN. Plus la station prendra de l'importance plus on devra en formaliser la structure administrative et exécutive pour assurer un développement continu et efficace.

Donc la station devra en effet pouvoir compter sur un encadrement adéquat, soit par l'engagement d'une **ressource de coordination permanente, soit par la désignation d'une personne bénévole**

responsable, soit par sa prise en charge par l'un de ses partenaires publics qui y affectera les ressources humaines permanentes pertinentes.

Peu importe la structure administrative choisie, la station nautique particulièrement le responsable de la station doit s'assurer de communiquer, faire approuver et signer le protocole d'entente entre la station nautique et l'AMQ. Le protocole d'entente est un document qui rappelle les engagements de l'AMQ vis-à-vis de chaque station nautique et les responsabilités des stations nautiques vis-à-vis de l'AMQ pour le réseau QSN. Ce protocole d'entente doit être obligatoirement approuvé par chaque station nautique.

LA STRUCTURE FINANCIERE

La structure financière des opérations de la station devrait être souple et peu coûteuse. Elle sera assumée en bonne partie à même les budgets déjà disponibles de gestion et de promotion des programmes existants dont disposent le réseau mais aussi, le cas échéant, les organismes participants. Les entités publiques et privées seront sollicitées au besoin pour financer ou contribuer au financement de la mise à niveau ou de la construction d'infrastructures qui seront nécessaires à l'évolution de la station ainsi qu'à la mise en place de nouveaux programmes.

L'AMQ en tant que coordonnateur du réseau QSN affectera les ressources qu'elle aura de disponibles et qui seront spécifiquement allouées au programme QSN sur une base annuelle. Elle verra ainsi à établir les liens utiles entre les autres programmes qu'elle a mis sur pied pour assurer le développement et la promotion du nautisme. Comme pour les autres programmes elle fera le nécessaire afin d'objectiver la démarche d'évaluation des postulants au statut de station nautique.

Les règlements généraux

VOIR DOCUMENT ANNEXE

Le processus d'accréditation d'une station nautique

STATUT D'UNE STATION NAUTIQUE

Pour être reconnue *station nautique*, celle-ci doit avoir obtenue une accréditation officielle pour la qualité de l'expertise de ses intervenants, de ses programmes et de ses installations nautiques.

Chaque milieu concerné doit soumettre sa candidature, monter un dossier étoffé de son offre nautique qui sera évalué pour mener à l'accréditation. Ce processus d'accréditation doit être considéré comme un projet permanent de développement qui vise à assurer une amélioration continue de la qualité des services offerts par les intervenants de la station.

ÉTAPES CLEFS DE LA DEMARCHE D'ACCREDITATIONS

Tout d'abord, il est incontournable d'avoir dans la région une **vitalité nautique** évidente sur un ou plusieurs plans d'eau. Des **critères qualité de base** vont être exigés (voir critères d'inclusion), il faut donc que la future station nautique s'assure d'être **admissible** avant de débiter une démarche d'accréditation (ex : avoir au minimum une marina participant aux deux programmes Éco-marinas et classification des marinas). Notez que toute marina déjà membre de l'AMQ peut se faire évaluer gratuitement.

Il est fondamental d'avoir **l'appui et le soutien de l'ensemble des acteurs clefs de la région** (intervenants publics mais aussi privés). La mise en œuvre d'une station nautique se réalise sur une base volontaire et se doit d'être inclusive. La complémentarité de ressources nautiques témoignera de la richesse de la station nautique. Si le territoire est à définir selon les réalités nautiques, un **nom de station** doit être choisit afin de représenter au mieux le territoire nautique de la station.

Un **dossier de candidature** doit être complété et déposé auprès de l'AMQ pour demande d'accréditation « station nautique » du réseau QSN. Ce document est un outil enrichissant car il nécessite d'identifier les ressources et de réaliser un **portrait nautique** le plus proche de la réalité possible (notez que de manière générale, les stations nautiques ont pu en élaborant le dossier découvrir de nouvelles ressources encore jusque-là méconnues des acteurs de la région). Le dossier décrira ainsi les services et activités offerts, la programmation disponible tels que les évènements, les infrastructures dont dispose la station postulante, ses intervenants (publics et privés), sa structure administrative et ses répondants. Ce dossier prend ainsi toute sa force lorsqu'il est complété des **lettres d'appuis et résolutions** des intervenants qui se joignent à la station nautique.

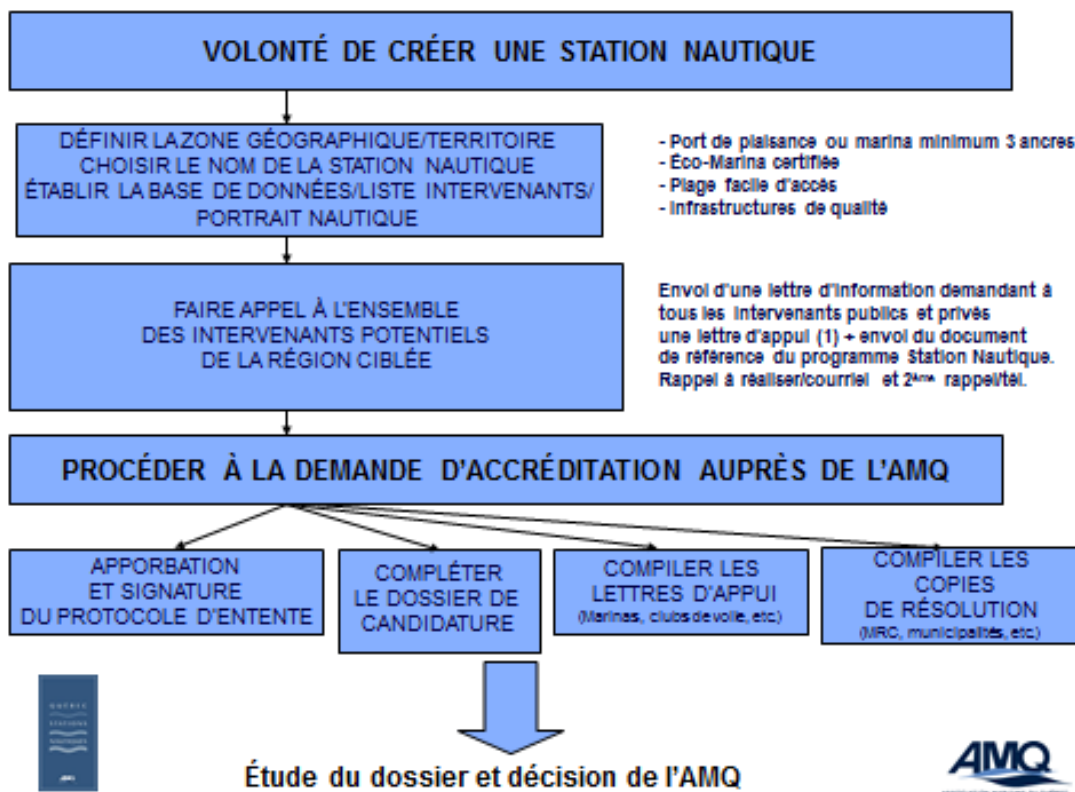
Après examen complet du dossier par son conseil d'administration, l'AMQ, le cas échéant, émettra l'accréditation recherchée.

Critères d'inclusion pour être admissible « Station Nautique »

Pour recevoir une accréditation de station nautique, il est obligatoire d'avoir des ressources de qualité de base :

- 1) **Un port de plaisance ou une marina** offrant un bon éventail de services de qualité qui est classifié au moins trois ancres d'or
- 2) **Un port de plaisance ou une marina** qui a des préoccupations environnementales et qui certifié Éco-marina, celle-ci peut avoir été évaluée une seule goutte Éco. Le plus important est de débiter une démarche de sensibilisation environnement et nautisme durable.
- 3) **Une plage** facile d'accès ou un accès à l'eau (par exemple un point de service d'une Route Bleue) avec une capacité d'accueil importante.
- 4) **Un plan d'eau** où l'on peut pratiquer une variété d'activités nautiques; ex. : cours de voile, ski nautique, canoë, kayak, etc.
- 5) **Infrastructures de qualité** avec des équipements permettant de structurer des activités et d'offrir des services aux amateurs de loisirs nautiques. (Accueil, services de convivialité, programmation permanente.)

(1) Exemples de lettres d'appui et de copies de résolution en annexe.



La coordination du réseau Québec Stations Nautiques : Enjeux et Avantages

COORDINATION NATIONALE

L'AMQ a un rôle pivot d'expert puisqu'elle se situe entre les intervenants de l'industrie, les fédérations (voile, canot, kayak, ski nautique, activités subaquatiques, etc....), des marinas, des organismes nautiques divers et autres organismes publics dont les ministères. Ainsi, elle occupe un rôle clef de soutien du milieu mais aussi de conseiller dans toutes démarches de développement. Son principal défi est de s'assurer de travailler continuellement de concert avec les intervenants du milieu et d'être toujours en veille vis-à-vis de l'évolution du milieu.

La coordination du réseau QSN fait donc partie des engagements principaux de l'AMQ pour l'avenir du nautisme

En assurant cette coordination à l'échelle nationale, L'AMQ met en œuvre la documentation nécessaire Québec Stations Nautiques pour le bon fonctionnement du réseau QSN et pour une harmonisation la plus adéquate possible en tenant compte toutefois des contextes de chaque station.

RÔLE GÉNÉRAL DE L'AMQ EN REGARD DE QSN

- Fournir les services administratifs (description du programme, dossier de candidature, protocole d'entente, etc.) aux intervenants du réseau et participe activement aux tables de concertation régionales ;
- Assurer la diffusion, aux représentants des stations nautiques, la documentation pertinente leur permettant d'assurer le développement optimal de leurs stations ;
- Effectuer les relations fonctionnelles nécessaires avec les fédérations sportives concernées et les fournisseurs de services nautiques (croisiéristes, excursionnistes, etc.) aux fins d'assurer l'intégration harmonieuse des activités concernées au réseau des stations nautiques ;
- Effectuer les représentations pertinentes auprès des instances publiques, gouvernementales et autres, pour assurer la reconnaissance pertinente de la valeur sociale et économique des stations nautiques et susciter leur appui financier à leur développement ;
- Promouvoir les stations nautiques lors des activités promotionnelles que l'AMQ mène au Québec, ainsi que dans les salons et autres événements où elle fait la représentation des destinations nautiques québécoises.

- Mettre sur pied un programme annuel d'événements nationaux à être réalisé par les stations nautiques dans le but de mettre leur expertise en valeur et de promouvoir le nautisme.
Ex. : Le Salon du Bateau et des Sports Nautiques de Montréal.
- Dans la mesure du possible, assurer un appui financier de base pour le démarrage des stations.
- Compiler toutes informations pertinentes provenant de l'ensemble de toutes les ressources nautiques et les colliger « expertise nautique-QSN ».
- Contribuer à faciliter le partage des expertises du secteur nautique à l'échelle provinciale.

VOLET PROMOTIONNEL OFFERT AUX STATIONS NAUTIQUES PAR L'AMQ

- Salons nautiques (au Québec et hors Québec) dont le pavillon Québec Stations Nautiques au salon du bateau et sports nautiques de Montréal.
- Des supports visuels (dépliants, panonceaux, etc.) sous la bannière QSN qui publicisent les destinations nautiques.
- Site web élaboré
- Capsules télé dans les émissions lorsque l'AMQ peut être impliquée à titre de commanditaire ou partenaire. Ex : « Plaisir nautique »
- Visibilité dans les médias, lors d'évènements en province.
- Programme de relations de presse

Note : que ce soit pour le volet promotionnel que pour les aspects de développement, une partie importante des retombées positives des stations nautiques viendront de l'apport touristique lié au nautisme que la Station nautique pourra générer.